

En commission

Accès aux ressources génétiques et dérivés

Les députés examinent le texte



Les parlementaires ont montré un intérêt par le sujet.

■ Le ministre de l'Environnement, Helé Pierre, était devant les membres de la commission de la production et des échanges samedi dernier pour défendre ce projet de loi.

Yvan BOUNOUNG

Samedi 12 juin dernier, les députés de l'Assemblée nationale, membres de la commission de la production et des

échanges ont eu du pain sur la planche. Ils ont examiné le projet de loi régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Ce texte a été défendu par le ministre de l'Environnement, de la protection de la Nature et du Développement durable, Helé Pierre.

A travers ce projet de loi, le Cameroun entend fixer le cadre juridique général dédié à la protection et à la valorisation des ressources génétiques. Cette terminologie est en réalité employée pour désigner des ressources naturelles que consti-

tuent les diverses espèces vivantes, animales ou végétales. Par ailleurs, ledit projet de loi prévoit un mécanisme d'inspection, de contrôle et de suivi de l'exploitation de ces ressources génétiques, ainsi que des sanctions contre des contrevenants aux dispositions y afférentes et à celles de ses textes d'application. Ce projet de loi participe de la mise en œuvre du protocole de Nagoya, auquel le Cameroun a adhéré en 2016. En plus de viser la réglementation de l'accès à ces ressources, cet instrument juridique veut surtout soutenir leur valorisation, ainsi que les connaissances traditionnelles associées afin d'encourager leur usage et utilisation durable.

« Il s'agit de partager les ressources avec les riverains »

■ Pierre Helé, ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable.



« Il s'agit de partager avec les populations riveraines, les avantages qui résultent des ressources génétiques que l'on appelle en d'autres termes biodiversité. Car nous savons que le Cameroun est le cinquième pays africain à disposer de cette richesse. Il a 8 300 espèces de plantes servant à l'habillement, à la nourriture, à la santé, etc. Des plantes qui, exploitées, rapportent beaucoup aux pays exploitant. C'est un projet très important qu'on aurait dû initier plus tôt. J'ai montré aux députés les avantages qui découlent de l'exploitation de ces ressources, en intégrant les populations locales qui détiennent par ailleurs les connaissances associées. Ce sont les cas de la pharmacopée, la cosmétique, ... »

Propos recueillis par Y.B.